

PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2019

<u>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</u>	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Taxes foncières	2 096 508
Taxes-Quote-part MRC	370 854
Sécurité publique	453 266
Règlement N° 124 – Camion incendie 2003	21 161
Règlement N° 187 - Ordure, Recyclage	277 550
Règlement N° 143-1	193 600
Taxe spéciale en matière de protection de l'environnement	
Subventions voirie	172 221
Subventions diverses	98 437
Mutations immobilières	125 000
Autres revenus	297 294
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	4 105 891
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	1 184 650
Sécurité publique	837 857
Transport	1 333 078
Hygiène du milieu	625 247
Aménagement, urbanisme et développement	293 707
Loisirs et culture	225 509
Frais de financement	128 261
Amortissement des immobilisations	-516 318
Remboursement de la dette	131 900
Transfert aux activités d'investissements	0
Affectation du surplus accumulé non affecté	-138 000
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 105 891
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS</u>	
REVENUS D'INVESTISSEMENT	
Entente de partage (écocentre)	24 440
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENT	24 440

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chemins, rues, routes	50 000
Parc et terrains de jeux	13 000
Bâtiments	25 000
Ameublement et équipement de bureau	5 440
Machinerie, outillage et équipement	44 000
Propriétés destinées à la revente	10 000
Affectation du surplus accumulé non affecté	-123 000
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	24 440

Le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2019 est établi à 0.51 \$ du 100 \$ d'évaluation incluant le service des incendies. Une taxe de 0.090 \$ du 100 \$ d'évaluation sera chargée pour assumer les frais de la MRC d'Argenteuil.

Une tarification locale sera imposée aux propriétaires ayant bénéficié du programme Écoprêt conformément aux règlements d'emprunt 191 et 192.

La taxe pour la sécurité publique est établie à 0.11 \$ du 100 \$ d'évaluation. Une taxe de 0.00514 \$ du 100 \$ d'évaluation sera imposée pour le financement du camion incendie acheté en 2003.

Donc, le taux total de taxation pour l'année 2019 sera de 0.71514 \$ du 100 \$ d'évaluation, le tout perçu en conformité avec le rôle d'évaluation pour l'an 2019, tel que déposé par l'estimateur professionnel de la MRC le 7 septembre 2018 au montant total de 412 091 800\$.

La taxe pour les ordures ménagères et le recyclage sera de 175.00 \$ par résidence habitable.

La taxe spéciale en matière de protection environnementale sera de 50,00 \$ par unité d'évaluation. Considérant le minimum de commerces situés dans la municipalité et le coût impliqué dans la préparation d'un autre rôle d'évaluation, une taxe d'affaires ne sera pas appliquée.

Les licences de chiens et chats sont émises gratuitement. Le tarif des dérogations mineures demeure à 300,00 \$ plus les frais de publication. Maintenant que les résidents de Gore peuvent s'inscrire gratuitement à la bibliothèque et à la piscine de Lachute, la municipalité ne remboursera plus de frais de non-résident provenant d'une autre bibliothèque ou d'une autre piscine.

Le taux d'intérêt est fixé à 1.17 % par mois, soit 14 % par année et sera chargé à compter du trentième jour suivant la date d'émission du compte de taxe. Des frais de 5,00 \$ seront

ajoutés à tout avis de rappel pour toute balance due de 10,00 \$ et plus, posté durant l'année et des frais d'administration de 25,00 \$ seront chargés pour tout chèque retourné pour insuffisance de fonds.

La rémunération des conseillers sera majorée de 1.8 % et ajustée pour tenir compte des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les rémunérations mensuelles pour 2019 seront les suivantes:

	Salaire 2019	Salaire 2018	Allocation 2019	Allocation 2018
Maire	1 772.39\$	1 579.19 \$	886.19	789.59 \$
Conseillers	449.18	400.22 \$	224.59	200.11 \$

La rémunération des employés (es) municipaux pour 2019 sera majorée de 1.8 % selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada.